



Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Longueuil tenue le 28 août 2024, à 9 h 35, dans la salle H-383 de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil, sous la présidence de Catherine Fournier.

Présences :

Catherine Fournier, mairesse
Nathalie Delisle
Sylvain Joly
Affine Lwalalika
Jonathan Tabarah, vice-président

Présences par l'intermédiaire d'un moyen électronique de communication :

Marjolaine Mercier

Autres présences :

Annick Bergevin, directrice adjointe de cabinet
Isabelle Bonneau, directrice générale adjointe, développement durable
Maude Clossey, directrice générale adjointe, services corporatifs
Louis-Pascal Cyr, directeur conseil stratégique et porte-parole
Natalia Danu, adjointe à la direction générale adjointe, services à la communauté
Sophie Deslauriers, directrice du greffe et greffière
Louis-Philip Prévost, directeur de cabinet

Invités présents par l'intermédiaire d'un moyen électronique de communication :

Héloïse Baril-Nadeau, conseillère en développement social
Olivier Barrette, chef du bureau de la culture et des bibliothèques
Gabriel Veilleux, chef de division, réalisation des projets de parcs et milieux naturels

1. OUVERTURE

CE-240828-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum de quatre membres est atteint et la séance ouverte.

CE-240828-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Nathalie Delisle, appuyée par Affine Lwalalika, d'adopter l'ordre du jour avec le retrait du point CE-240828-12.3.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-240828-1.3**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 7 AOÛT 2024 À 9 H 05**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du comité exécutif au plus tard la veille de la présente séance;

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 7 août 2024 à 9 h 05 tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION**CE-240828-2.1****MANDAT À L'OFFICE DE PARTICIPATION PUBLIQUE DE LONGUEUIL
QUANT À LA RÉALISATION D'UNE DÉMARCHE DE PARTICIPATION
PUBLIQUE EN LIEN AVEC LES ENJEUX D'ITINÉRANCE
(SD-2024-2303)**

Il est proposé :

1° de mandater l'Office de participation publique de Longueuil pour la réalisation d'une démarche de participation publique visant à identifier les conditions essentielles à l'amélioration du vivre-ensemble et à la cohabitation sociale harmonieuse en lien avec les enjeux d'itinérance;

2° de désigner la Direction de la culture, du sport et du développement des communautés comme direction répondante à cette démarche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. COMMUNICATIONS**4. FINANCES****CE-240828-4.1****DÉPÔT DU RAPPORT SUR L'EXERCICE DES POUVOIRS DE
DÉPENSER DÉLÉGUÉS À CERTAINS FONCTIONNAIRES
(SD-2024-2102)**

Il est procédé au dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs de dépenser délégués à certains fonctionnaires, pour la période du 8 au 14 avril 2024.

CE-240828-4.2**DÉPÔT DU RAPPORT SUR L'EXERCICE DES POUVOIRS DE DÉPENSER DÉLÉGUÉS À CERTAINS FONCTIONNAIRES (SD-2024-2103)**

Il est procédé au dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs de dépenser délégués à certains fonctionnaires, pour la période du 22 avril au 12 mai 2024.

5. RESSOURCES HUMAINES**CE-240828-5.1****FIN DU LIEN D'EMPLOI AVEC L'EMPLOYÉ NO 172080 (SD-2024-2296)**

Il est proposé d'entériner la fin d'emploi de l'employé N° 172080, pour les motifs énoncés au sommaire décisionnel SD-2024-2296.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES**CE-240828-6.1****AUTORISATION DE VENDRE DES BIENS APPARTENANT À LA VILLE (SD-2024-2280)**

Il est proposé d'autoriser la vente de certains véhicules, équipements et autres biens matériels, inscrits sur la liste jointe au sommaire décisionnel SD-2024-2280, dont la valeur n'excède pas 10 000 \$, par l'entremise du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), conformément à l'entente de services intervenue avec le Centre de services partagés concernant la disposition de biens dont la Ville veut se départir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. BIENS IMMOBILIERS**8. RÉGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES****9. CIRCULATION ET TRANSPORT****10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME****11. AFFAIRES DIVERSES****12. RECOMMANDATIONS AU CONSEIL ORDINAIRE**

CE-240828-12.1**MODIFICATION DE LA DATE DE LA SÉANCE DU CONSEIL ORDINAIRE DU MOIS D'OCTOBRE 2024 (SD-2024-2328)**

Il est proposé de recommander au conseil de modifier la date de la séance du conseil ordinaire du mois d'octobre 2024 prévue le 15 octobre par le 8 octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-240828-12.2**ENGAGEMENT DE LA VILLE CONCERNANT L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN DE GESTION DES ACTIFS (PGA) EN EAU (SD-2024-1422)**

CONSIDÉRANT que la Ville reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

CONSIDÉRANT que la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT que le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

CONSIDÉRANT que la Ville de Longueuil a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

CONSIDÉRANT que le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive;

Il est proposé de recommander au conseil que la Ville s'engage à :

1° élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux;

2° transmettre, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-240828-12.3

RETIRÉ

CE-240828-12.4**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2024-1264 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2014-859 RELATIF AU STATIONNEMENT HIVERNAL ET LE RÈGLEMENT CO-2008-554 RELATIF AU DÉNEIGEMENT DES PROPRIÉTÉS PRIVÉES (SD-2024-2228)**

Il est proposé de recommander au conseil d'adopter le *Règlement CO-2024-1264 modifiant le règlement CO-2014-859 relatif au stationnement hivernal et le règlement CO-2008-554 relatif au déneigement des propriétés privées.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-240828-12.5**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2024-1284 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CM-2003-162 SUR L'UTILISATION D'ARMES ET DE MATIÈRES EXPLOSIVES (SD-2024-2199)**

Il est proposé de recommander au conseil d'adopter le *Règlement CO-2024-1284 modifiant le Règlement CM-2003-162 sur l'utilisation d'armes et de matières explosives.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-240828-12.6**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2024-1290 ORDONNANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE PARCS ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS LE CADRE DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT COLLECTIF ROLAND-THERRIEN ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2024-2211)**

Il est proposé de recommander au conseil d'adopter le *Règlement CO-2024-1290 ordonnant l'exécution de travaux d'aménagement de parcs et de construction d'infrastructures municipales dans le cadre du projet de développement Collectif Roland-Therrien et décrétant, à ces fins et pour le paiement d'honoraires professionnels, un emprunt.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-240828-12.7**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2024-1291 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2020-1090 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE (SD-2024-2119)**

Il est proposé de recommander au conseil d'adopter le *Règlement CO-2024-1291 modifiant le règlement CO-2020-1090 sur la gestion contractuelle.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-240828-12.8**ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTIONS DES ACTIFS ET DE LA STRATÉGIE DE GESTION DES ACTIFS 2024-2029 (SD-2024-2351)**

Il est proposé de recommander au conseil d'adopter la Politique de gestion des actifs et la Stratégie de gestion des actifs 2024-2029, jointes au sommaire décisionnel SD-2024-2351.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-240828-12.9**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-24-0009 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE SÉCURITÉ AU PARC MICHEL-CHARTRAND (SD-2024-2324)**

Il est proposé de recommander au conseil d'adjuger le contrat LONG-24-0009 pour la fourniture de services de sécurité au parc Michel-Chartrand, au plus bas soumissionnaire conforme, 9310-8405 Québec inc., faisant affaires sous le nom Acher Guards, pour un montant estimé à 154 944,91 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-240828-12.10**AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-19-238 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR DES ÉTUDES PRÉPARATOIRES, LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS, LA SURVEILLANCE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DES SERVICES SPÉCIAUX (SD-2024-2225)**

Il est proposé de recommander au conseil d'autoriser une dépense de 112 593,95 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-19-238 pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour des études préparatoires, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux de construction et des services spéciaux, requise pour la préparation de plans et devis pour des travaux au Centre Lajeunesse, situé au 120, rue René-Philippe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-240828-12.11**DÉPASSEMENT DES COÛTS AUTORISÉS AU CONTRAT APP-22-149 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'ESSOUCHEMENT D'ARBRES (SD-2024-2143)**

Il est proposé de recommander au conseil d'autoriser un dépassement de coûts de 115 760 \$, taxes comprises, au contrat APP-22-149 pour l'exécution de travaux d'essouchement d'arbres, adjugé à 9377-0907 Québec inc., faisant affaires sous le nom Essouchage Rive-Sud, requis pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2024-2143.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Affine Lwalalika quitte son siège.

Affine Lwalalika reprend son siège.

Héloïse Baril-Nadeau, Olivier Barrette et Gabriel Veilleux se joignent à la séance pour fournir des explications sur la proposition CE-240828-12.12.

Héloïse Baril-Nadeau, Olivier Barrette et Gabriel Veilleux quittent la séance.

CE-240828-12.12

MODIFICATION AU CONTRAT APP-23-088 POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PROMENADE RENÉ-LÉVESQUE ET DE LA POINTE-DU-MARIGOT (SD-2024-2248)

Il est proposé de recommander au conseil d'autoriser une modification au contrat APP-23-088 pour le réaménagement de la promenade René-Lévesque et de la Pointe-du-Marigot, adjudgé à Eurovia Québec Construction inc., pour un montant estimé à 124 173,00 \$, taxes comprises, requise pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2024-2248.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-240828-12.13

APPROBATION D'UN CONTRAT AVEC LE CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE MARIE-VICTORIN CONCERNANT L'INTÉGRATION D'UNE ŒUVRE MURALE SUR LE MUR DU BÂTIMENT SITUÉ AU 160, RUE RENÉ-PHILIPPE (SD-2024-2076)

Il est proposé par la mairesse :

1° de recommander au conseil d'approuver le contrat avec le Centre de service scolaire Marie-Victorin concernant l'intégration d'une œuvre murale sur le mur du bâtiment situé au 160, rue René-Philippe, soulignant le 75^e anniversaire de la fondation de l'ancienne Ville de LeMoynes, pour une période de cinq ans;

2° d'autoriser la greffière à signer ce contrat ainsi que tout autre document nécessaire aux fins de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-240828-12.14

APPROBATION DE L'ADDENDA N° 2 MODIFIANT LE BAIL INTERVENU AVEC C.THAÏ PORTANT SUR LE LOCAL P33 DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2024-1429)

Il est proposé par la mairesse :

1° de recommander au conseil d'approuver l'addenda n° 2 modifiant le bail intervenu avec 9420-8584 Québec inc., faisant affaires sous le nom de C.Thai, portant sur le local P33 du Marché public de Longueuil, lequel a pour objet de prolonger la période de renouvellement du bail en vigueur de vingt-quatre périodes consécutives et supplémentaires d'un mois, portant la dernière période du 1^{er} au 31 août 2026;

2° d'autoriser la greffière à signer cet addenda ainsi que tout autre document nécessaire aux fins de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-240828-12.15

APPROBATION DE L'ADDENDA N° 1 MODIFIANT LE BAIL INTERVENU AVEC MATURIN PORTANT SUR LA LOCATION DU BUREAU ADJACENT AUX LOCAUX P15-P21 DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2024-2320)

Il est proposé par la mairesse :

1° de recommander au conseil d'approuver l'addenda n° 1 modifiant le bail intervenu avec 9374-1502 Québec inc., faisant affaires sous le nom Maturin, portant sur la location du bureau adjacent aux locaux P15-P21 du Marché public de Longueuil, lequel a pour objet de prolonger la période de renouvellement du bail en vigueur de cinq périodes consécutives et supplémentaires d'un mois, portant la dernière période du 1^{er} au 31 janvier 2025;

2° d'autoriser la greffière à signer cet addenda ainsi que tout autre document nécessaire aux fins de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-240828-12.16

APPROBATION DE L'ADDENDA N° 1 MODIFIANT LE BAIL INTERVENU AVEC MATURIN PORTANT SUR LE LOCAL P15-P21 DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2024-2319)

Il est proposé par la mairesse :

1° de recommander au conseil d'approuver l'addenda n° 1 modifiant le bail intervenu avec 9374-1502 Québec inc., faisant affaires sous le nom Maturin, portant sur le local P15-P21 du Marché public de Longueuil, lequel a pour objet de prolonger la période de renouvellement du bail en vigueur de cinq périodes consécutives et supplémentaires d'un mois, portant la dernière période du 1^{er} au 31 janvier 2025;

2° d'autoriser la greffière à signer cet addenda ainsi que tout autre document nécessaire aux fins de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-240828-12.17

APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC CARDIO PLEIN AIR INC. CONCERNANT L'UTILISATION DES PARCS MICHEL-CHARTRAND ET DE LA CITÉ (SD-2024-2135)

Il est proposé par la mairesse :

1° de recommander au conseil d'approuver l'entente à intervenir avec Cardio Plein Air inc. concernant l'utilisation des parcs Michel-Chartrand et de la Cité afin d'offrir un programme de conditionnement physique en plein air, pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025;

2° d'autoriser la greffière à signer cette entente et tout autre document nécessaire aux fins de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-240828-12.18

APPROBATION D'UNE ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE AVEC AGRÉGAT CONCERNANT LE PROJET DE MÉDIATION CULTURELLE DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION DE LUTTE À L'ITINÉRANCE (SD-2024-2295)

Il est proposé par la mairesse :

1° de recommander au conseil d'approuver l'entente d'aide financière avec Agrégat concernant la réalisation du projet de médiation culturelle avec des personnes en situation d'itinérance dans le cadre du plan d'action de lutte à l'itinérance, jusqu'au 31 mars 2025, laquelle prévoit le versement d'une aide financière de 20 000 \$, taxes comprises le cas échéant;

2° d'autoriser la cheffe de division - Arts et patrimoine à signer cette entente et de prescrire qu'elle ne requière pas la signature de la greffière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-240828-12.19

APPROBATION D'UN BAIL AVEC CLAUDE CHARBONNEAU PORTANT SUR LE LOCAL P9-P10 DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2024-2288)

Il est proposé par la mairesse :

1° de recommander au conseil d'approuver le bail avec Claude Charbonneau portant sur le local P9-P10 du Marché public de Longueuil, d'une superficie de 830 pi², pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2026, et pour un loyer annuel de 11 462,30 \$, taxes non comprises, indexé selon les termes du bail;

2° d'autoriser la greffière à signer ce bail et tout autre document nécessaire aux fins de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-240828-12.20

ENTÉRINEMENT DE L'ACTE DE CESSION INTERVENU AVEC MISSION UNITAÎNÉS PORTANT SUR LE LOT 6 632 483 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2024-2313)

Il est proposé de recommander au conseil d'entériner l'acte notarié intervenu avec Mission Unitainés daté du 8 août 2024 concernant la cession du lot 6 632 483 du cadastre du Québec et publié sous le numéro 28884901 au Registre foncier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-240828-12.21**ACCEPTATION D'UNE PROMESSE DE VENTE PORTANT SUR LE LOT 4 641 919 DU CADASTRE DU QUÉBEC ET AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DU POSTE DE SURPLUS NON AFFECTÉ (SD-2024-2338)**

Il est proposé par la mairesse :

1° de recommander au conseil :

1.1° d'accepter la promesse de Wayne Kenji Miyashita, de vendre à la Ville le lot 4 641 919 du Cadastre du Québec, situé à l'intersection de chemin de la Savane et la rue Viger, pour un montant de 65 205 \$, taxes non comprises, selon les conditions mentionnées à la promesse de vente du 14 août 2024;

1.2° d'affecter la somme de 81 056 \$, taxes nettes, provenant du surplus non affecté, pour l'acquisition du lot 4 641 919 du cadastre du Québec et le paiement des honoraires professionnels, ainsi que pour les études requises pour la vérification diligente;

2° d'autoriser la greffière à signer cette promesse de vente et tout autre document nécessaire aux fins de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-240828-12.22**OCTROI D'UN DON CORPORATIF À LA CAMPAGNE CENTRAIDE 2024 (SD-2024-1968)**

Il est proposé de recommander au conseil d'octroyer à la campagne Centraide 2024, un don corporatif de 20 000 \$, taxes comprises le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-240828-12.23**AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS DANS LE CADRE DU PROGRAMME CLIMATSOL-PLUS, VOLET 2 (SD-2024-2154)**

Il est proposé par la mairesse :

1° de recommander au conseil d'autoriser la Ville à présenter une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte aux Changements climatiques, de la Faune et des Parcs dans le cadre du Programme ClimatSol-Plus, volet 2, pour la réalisation des travaux de caractérisation et de réhabilitation portant sur le lot 2 799 365 situé au 1230, boulevard Jacques-Cartier Ouest;

2° de désigner le chef de division de la Gestion environnementale des sites et conformité du Service de l'environnement, à titre de mandataire et de l'autoriser à présenter et à signer cette demande d'aide financière ainsi

que tout autre document nécessaire aux fins de la présente et de prescrire que ces documents ne requièrent pas la signature de la greffière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-240828-12.24

AUTORISATION DE PRÉSENTER LA REDDITION DE COMPTES DES TRAVAUX ADMISSIBLES AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE AU VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA) DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) (SD-2024-2315)

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance des modalités d'application du volet *Projets particulier d'amélioration (PPA)* du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle la ministre des Transports et de la Mobilité durable les a autorisés;

CONSIDÉRANT que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que le versement est conditionnel à l'acceptation, par la ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT que, si la reddition de comptes est jugée conforme, la ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Il est proposé par la mairesse :

1° de recommander au conseil d'approuver les dépenses d'un montant de 19 287,88 \$, taxes comprises, relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et de reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

2° d'autoriser le chef du Service de la gestion des contrats à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-240828-12.25**DÉPÔT DE LA RECOMMANDATION DE LA COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE ET MODIFICATION DU RÈGLEMENT CO-2024-1269 DIVISANT LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN DISTRICTS ÉLECTORAUX (SD-2024-2149)**

Il est proposé de recommander au conseil de prendre acte de la recommandation de la Commission de la représentation électorale datée du 26 juillet 2024 et de modifier le *Règlement CO-2024-1269 divisant le territoire de la municipalité en districts électoraux*, selon le document joint au sommaire décisionnel SD-2024-2149.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE-240828-12.26**DÉPÔT DES CERTIFICATS DE L'ASSISTANTE-GREFFIÈRE CONCERNANT LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE SUR LES RÈGLEMENTS CO-2024-1260 ET CO-2024-1277 (SD-2024-2374)**

Il est proposé de recommander au conseil qu'il soit procédé au dépôt des certificats de l'assistante-greffière concernant la procédure d'enregistrement tenue sur les règlements suivants :

1° *Règlement CO-2024-1260 ordonnant des travaux de maintien d'actifs, de réfection et d'aménagement de divers bâtiments municipaux de compétence locale et décrétant, à cette fin, un emprunt;*

2° *Règlement CO-2024-1277 autorisant l'acquisition de divers immeubles situés sur le boulevard Vauquelin et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. CLÔTURE**CE-240828-13.1****PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES**

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du comité exécutif interviennent à tour de rôle.

CE-240828-13.2

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 9 h 57.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présidente,

La greffière,

Catherine Fournier

Sophie Deslauriers